



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Auvergne



**Formation des enseignants et formateurs  
à la prévention des risques professionnels**

Devenez "Site d'accueil"

# Pourquoi organiser un temps de formation dans votre entreprise ?

## Une démarche gagnant/gagnant

- Favorisez la relation École-Entreprise et la formation en santé et sécurité au travail des élèves et apprentis, futurs salariés, via la formation d'enseignants et de formateurs.
- Profitez de l'analyse de certaines de vos situations de travail avec l'apport d'un "œil neuf" pour votre démarche de prévention.
- Consacrez un temps autour de la santé et sécurité au travail dans votre entreprise.
- Faites connaître votre filière, vos métiers.



## Comment se déroule la formation ?

Le groupe comprend au maximum 12 enseignants formateurs stagiaires encadrés par des professionnels de la prévention.

### 1<sup>er</sup> temps : analyses de 3 postes de travail

La formation pratique consiste à analyser des activités quotidiennes de salariés pour 3 situations de travail. Chaque sous-groupe est constitué de 4 enseignants/formateurs stagiaires et d'un encadrant.

Les enseignants/formateurs mettent en pratique une méthodologie transférable aux élèves/apprentis, qui consiste à :

- **décrire les situations de travail** : les caractéristiques de l'opérateur, de son environnement de travail et du matériel utilisé, ses activités de travail réel : ce que fait l'opérateur, comment et pourquoi il le fait.
- **analyser les situations de travail** en identifiant des problématiques et des risques présents le jour des observations.

Ce travail amène les enseignants formateurs stagiaires à suggérer des pistes d'amélioration de travail dans le respect des principes généraux de prévention des risques professionnels.

**Présence des enseignants/formateurs en entreprise = 3 heures maximum**

## 2<sup>ème</sup> temps : restitution des travaux

Même si l'objectif est pédagogique, suite à un temps consacré à la mise en forme des travaux et environ un mois après cette intervention en entreprise, les encadrants restituent aux représentants de votre entreprise les analyses des 3 situations de travail observées et échangent avec vous.

À cette occasion, nous vous laissons les travaux réalisés par les enseignants/formateurs dans le cadre de leur formation.

## | Qui peut être "site d'accueil" ?

Les entreprises ayant :

- au moins 3 postes de travail, chacun observable par un groupe de 4 personnes qui peut évoluer sans gêner la production des opérateurs,
- des activités à observer ne nécessitant pas :
  - > d'avoir des autorisations de travail spécifiques pour évoluer sur le poste de travail à observer,
  - > de porter des équipements particuliers de protection individuelle (ex. : masque à souder, appareils de protection respiratoire, etc.).

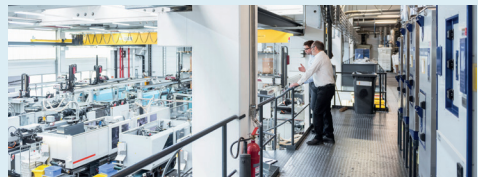
**Les enseignants/formateurs viennent tous équipés de chaussures de sécurité.**

Certaines activités ne se prêtent pas aux observations par un groupe, comme par exemple celles liées à l'aide à la personne, aux chantiers BTP, à la conduite de véhicules.



## Préparation du temps en entreprise

Le choix des postes et de l'organisation de ce temps en entreprise se préparent en concertation à l'occasion d'une pré-visite dans vos locaux.



## Calendrier indicatif

Les propositions d'accueil peuvent se faire toute l'année.

Après analyse de la faisabilité, les pré-visites et les temps d'intervention en entreprise ont lieu d'octobre à avril.



Les enseignants et les formateurs de lycées professionnels et de centres de formation pour apprentis de la région Auvergne sont régulièrement formés à la prévention des risques professionnels.

**Devenez "Site d'accueil"**  
pour un temps de formation à la prévention des risques professionnels !



[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)  
[rubrique entreprises]



**Stéphane Bierjon - 04 73 42 70 27**  
[stephane.bierjon@carsat-auvergne.fr](mailto:stephane.bierjon@carsat-auvergne.fr)



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Auvergne